

COMpte-REndU SOMMAIRE DE
LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL de SAINT-BARNABE
DU **LUNDI 12 DECEMBRE 2016** à 20 heures 30

Étaient présents : M. LE FRANC, Mme BOUTIER, MM. JOUAN, MAHEO, Mme BARAN, M. ROUILLE, Mmes LE GALLO, GAUTHIER, M. BINET, Mme GALLAIS, M. LE FORESTIER

Absents excusés :

Mme Fanny PHILIPPE donnant pouvoir à Mme Jocelyne BOUTIER
M. Franck JEGLOT donnant pouvoir à M. Thomas MAHEO
Mme Lyne MILBEO donnant pouvoir à M. Eric LE POTTIER
M. Eric LE POTTIER

Secrétaire de séance : Mme Jocelyne BOUTIER

Ouverture de la séance à 20 heures 40

Le procès-verbal de la réunion du 18 novembre 2016 est adopté.

1. RESTAURATION SCOLAIRE – TARIFS AU 1^{ER} JANVIER 2017

Le prix des repas est fixé comme suit :

Nombre de jours par semaine	Tarifs au 01/01/16 (Délib. du 11/12/2015)	<i>Tarifs au 01/01/2017</i>
1 jour/Semaine	2.64 €	2.65 €
2 jours/Semaine	5.28 €	5.30 €
3 jours/Semaine	7.92 €	7.95 €
4 jours/Semaine	10.56 €	10.60 €

AU 1^{er} janvier 2017 :

Retraités et assimilés (invalides) : au prix facturé par CONVIVIO

Participants à des activités municipales (comités) : au prix facturé par la Commune

2. LOCATIONS DES SALLES COMMUNALES – TARIFS AU 1^{ER} JANVIER 2017

Le Conseil fixe les nouveaux tarifs pour 2017 comme suit :

CAUTION (pour toute location de salles principales avec ou sans cuisine) 400 €

SALLE POLYVALENTE	
POUR UTILISATEURS LOCAUX	
Sonorisation	11.53
Repas sans cuisine	99.48
Repas avec cuisine	146.84
Deux repas journée avec cuisine (mariage...)	176.40
Deux repas journée sans cuisine	121.05
Après-midi dansant pour mariage	59.94
Bal, Fest Noz	99.48
Concours de belote, théâtre	49.69
Réunion association	Gratuit
Réunion partis politiques, organisation syndicale (campagne électorale...)	Gratuit
Exposition Art et Culture sans entrée, si salle libre	Gratuit
Autre utilisation avec vente ou entrées payantes	99.48
Salles annexes seules	<i>salles plus</i>
Salles annexes seules pour activité commerciale	<i>louables</i>

Salles annexes avec salle principale	
POUR UTILISATEURS EXTERIEURS A LA COMMUNE	
Repas sans cuisine	176.40
Repas avec cuisine	290.71
Deux repas journée avec cuisine (mariage...)	317.72
Deux repas journée sans cuisine	205.88
Réunion association	37.40
Salle polyvalente utilisée pour activité d'une Association (à titre exceptionnel)	39.64
SALLE JEAN MOULIN	
Apéritif mariage	48.92
Mise à disposition à titre gratuit pour :	
Gymnastique	Gratuit
Danse Modern'jazz	Gratuit
Réunions	Gratuit
POUR UTILISATEURS EXTERIEURS A LA COMMUNE	
Réunions	26.71
UTILISATION POUR UN REPAS (contrat avec restaurateur) SI :	
➤ les autres salles municipales sont déjà louées	
➤ le nombre de convives est inférieur à 80 personnes	
➤ c'est un restaurateur de St-Barnabé qui s'occupe du repas.	
Repas sans cuisine	94.02
Repas avec cuisine	137.83
Deux repas journée avec cuisine	166.66
Mise à disposition avec chauffage	37.40
Mise à disposition sans chauffage	9.17
SALLE LES LILAS	
Apéritif mariage	43.92
Mise à disposition pour réunions	Gratuit
POUR UTILISATEURS EXTERIEURS A LA COMMUNE	
Réunions	26.71
SALLE OMNISPORTS	
Association locale	196.90
Association extérieure	317.72
Autres locations (si salle polyvalente non disponible)	Idem salle polyvalente moins 10%
SUJETIONS PARTICULIERES	
Mise à disposition (vaisselle) avec chauffage Si locations successives à un même utilisateur, facturation de la mise à disposition totale à la première location, pour les locations suivantes, facturation de la seule part du chauffage	39.64
Mise à disposition (vaisselle) sans chauffage Si locations successives à un même utilisateur, facturation d'une seule	9.73

mise à disposition	
Mise à disposition du lave-vaisselle et sans cuisine	19.54
Par pièce de vaisselle manquante ou détériorée : plat	9.44
assiette	3.73
autres	1.25
Flutes à l'unité = 0.154 €	
100 flutes	15.46
200 flutes	30.92
(Depuis le 1 ^{er} octobre 2010 – baisse des tarifs pour vaisselle neuve des barnabéens)	
Vaisselle pour mariage – lot de 75 pièces – restaurateur/particulier barnabéen	13.36
Vaisselle – lot de 75 pièces – restaurateur /particulier hors commune	34.72
Remplacement par pièce de vaisselle manquante ou détériorée :	
1 assiette	5.70
1 Verre – 1 couvert – 1 tasse - 1 soucoupe	1.72
Heure de nettoyage effectuée par les employés communaux, si les locaux sont restitués dans un état insatisfaisant – application d'un forfait de 7 heures	22
Réservation de la salle polyvalente la veille de son utilisation (avec retrait de la clé à 14 heures)	51.79
MATERIELS DIVERS	
Tables aux particuliers à l'unité	5.77
Chaises à l'unité	0.60
NB : Mise à disposition facultative, suivant disponibilité et si la salle n'est pas louée. La confirmation de la location se fera un mois avant la date de réservation	
Associations de quartier non déclarées : location de matériel	
Montant plancher : loc. de la salle annexe à la salle polyvalente	Min.9.73
Montant plafond : loc. salle polyvalente sans cuisine + mise à disposition, divisé par 2 pour une association, divisé par 2 pour loc. de matériel	Max.34.77
Pour les associations de quartier déclarées	Gratuit
Echafaudage par journée	39.64
Montage, démontage, livraison	39.64
Scène à livrer à l'extérieur de St-Barnabé (4 heures pour montage et démontage)	111.70
Barrières associations locales	Gratuit
Barrières associations extérieures 3 jours maximum, l'unité	2.86
Par journée supplémentaire	0.39

* Pour les associations locales à but non lucratif, une réduction de 50 % est accordée sur le présent tarif de location

La 2^{ème} journée de location consécutive et les suivantes sont facturées 1/2 tarif.

Rappel : toute manifestation organisée par une association, ouverte à tous publics et demandant une participation financière, entraînera une facturation de la salle louée.

- CONSTITUE un groupe de travail avec Jocelyne BOUTIER – Michel JOUAN – Christelle GAUTHIER et Alain LE FORESTIER pour revoir la tarification des salles.

3. DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Le Conseil ne fait pas valoir son droit de préemption sur les parcelles cadastrées section AD n° 208 et AD n° 119.

4. SDE – DISJONCTEUR RUE PIERRE MENDES FRANCE

Le Conseil valide la participation communale à 90 €.

5. SDE – PROLONGATION DE RESEAUX RUE DES MESANGES

Le conseil municipal ne prend pas en charge le coût de la prolongation des réseaux rue des mésanges.

6. VENTE DE FOURRAGE

La vente de fourrage pour 2016 à M. Yann ROLLAND est fixée à 330 €.

Pour l'année prochaine, il est décidé de se baser sur le prix de 160 € l'hectare. L'intéressé sera informé de ce changement.

Pour la parcelle recevant la future station, la location sera possible quand les travaux seront terminés, soit pas avant fin 2017.

7. RENOUELEMENT DU CONTRAT POUR LES ANIMAUX ERRANTS

Le contrat avec la SACPA/CHENIL SERVICE est reconduit pour quatre ans au prix de 0.68 €HT par habitant et par an.

8. AUTORISATION A DONNER AU MAIRE AFIN DE PROCEDER AUX DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2017 - COMMUNE

Monsieur le Maire est autorisé à engager des dépenses dans les limites suivantes :

Chapitres concernés	Montant prévu en 2016	¼ du crédit prévu en 2017	intitulé
Chapitre 20	/	/	
Article 202	/	/	Frais-doc
Article 2051	/	/	urbanisme
			Logiciels
Chapitre 204	111 332 €	27 832 €	
Article 2041582	79 386 €	19 846 €	SDE
Article 2041642	31 946 €	7 986 €	SDE
Chapitre 21	75 166 €	18 791 €	
Article 2111	6 022 €	1 505 €	Terrains nus
Article 2115	12 400 €	3 100 €	Terrains bâtis
Article 2152	11 700 €	2 925 €	Install.voirie
Article 21578	2 000 €	500 €	Mat. voirie
Article 2158	1 000 €	250 €	Mat. Technique
Article 2182	19 700 €	4 925 €	Mat. de transport
Article 2183	7 204 €	1 801 €	Mat. Bureau
Article 2184	5 000 €	1 250 €	Mobilier
Article 2188	10 140 €	2 535 €	Autres mat. divers
Chapitre 23	772 011 €	193 003 €	
Article 2313	209 120 €	52 280 €	Travaux bâtiments
Article 2315	562 891 €	140 723 €	Aménagements extérieurs

9. AUTORISATION A DONNER AU MAIRE AFIN DE PROCEDER AUX DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2017 – Service ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire est autorisé à engager des dépenses dans les limites suivantes :

Chapitres concernés	Montant prévu en 2016	¼ du crédit prévu en 2017	intitulé
Chapitre 20	1 532 €	1 206 €	
Article 203	1 532 €	1 206 €	Etudes
Chapitre 21	3 000 €	3 750 €	

Article 2111	3 000 €	3 750 €	Terrains
Chapitre 23	1 119 187 €		
Article 2313	1 101 211 €		Travaux de réseaux
Article 2315	17 976 €		et station

10. DECISION MODIFICATIVE POUR 2016 – BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT

Monsieur le Maire est autorisé à modifier comme suit le budget du lotissement :

Recettes de FONCTIONNEMENT

Article 7015/Ch.70 – vente de terrains	+ 11 382 €
Article 71355/ Ch.042 – Variation des stocks	- 11 382 €

Dépenses d'INVESTISSEMENT

Article 168748/Ch.16 – reversement à la Commune	+ 11 382 €
Article 3555/ Ch.040 – Variation des stocks	- 11 382 €

11. DECISION MODIFICATIVE POUR 2016 – BUDGET COMMUNE

Monsieur le Maire est autorisé à modifier comme suit le budget général de la Commune:

Recettes de FONCTIONNEMENT

Article 7067/Ch.70 – services périscolaires	- 6 694 €
Article 74835/ Ch.74 – Etat – compensation TH	+ 4 890 €
Article 74834/ Ch.74 – Etat – compensation TF	+ 1 712 €
Article 748314/ Ch.74 – Etat – compensation TP	+ 92 €

12. CALENDRIER DES REUNIONS POUR 2017

JANVIER	
V.20/01	CONSEIL MUNICIPAL
L.30/01	COMITE INFOS

JUILLET	
V.21/07	CONSEIL MUNICIPAL

FEVRIER	
V. 17/02	CONSEIL MUNICIPAL
L. 27/02	COMITE INFOS

AOUT	
L.28/08	COMITE INFOS

MARS	
V. 17/03	CONSEIL MUNICIPAL
L. 27/03	COMITE INFOS

SEPTEMBRE	
V.15/09	CONSEIL MUNICIPAL
L.25/09	COMITE INFOS

AVRIL	
V. 21/04	CONSEIL MUNICIPAL
M. 02/05	COMITE INFOS

OCTOBRE	
V. 20/10	CONSEIL MUNICIPAL
L. 30/10	COMITE INFOS

MAI	
V. 19/05	CONSEIL MUNICIPAL
L. 29/05	COMITE INFOS

NOVEMBRE	
V. 17/11	CONSEIL MUNICIPAL
L. 27/11	COMITE INFOS

JUIN	
V. 16/06	CONSEIL MUNICIPAL
L. 26/06	COMITE INFOS

DECEMBRE	
L. 11/12	CONSEIL MUNICIPAL
L. 18/12	COMITE INFOS

➤ *Dates à retenir*

D. 23/04	ELECTIONS PRESIDENTIELLES
D. 07/05	ELECTIONS PRESIDENTIELLES

D. 11/06	ELECTIONS LEGISLATIVES
D. 18/06	ELECTIONS LEGISLATIVES

Pour informations :

- Dans le prochain bulletin municipal, mettre les informations relatives à l'élection du 4^{ème} adjoint qui s'est déroulée le 18 novembre 2016,
- Pour les infos de 2017, le compte-rendu sommaire des réunions de Conseil municipal sera mis à la place des délibérations,
- Point sur le projet d'éoliennes sur LOUDEAC – ST-BARNABE – le dossier est à suivre de près.

Clôture de la séance : 23 heures.

Vu pour être affiché à la porte de la Mairie le 16 décembre 2016.

A Saint-Barnabé, le 15 décembre 2016

La Secrétaire de séance,
Jocelyne BOUTIER

Le Maire,
Georges LE FRANC